

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Du Conseil Municipal**

Séance du 12 juin 2025

Convocations du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le douze juin

Le Conseil Municipal de la Commune de Fauroux, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes sous la Présidence de M. Pierre VIEILLEVIGNE, Maire.

Nombre de Conseillers afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Etaient présents : ASQUIE Ginette – ASTRUC Hervé – BOUCHACOURT Angélique – CHRISTOPHE Jacques – GIRARDI Fanny – HUBESCH Béatrice – POUJAL Julien – SALSE Jean-Pierre – SOULIE Jérôme – VIEILLEVIGNE Pierre.

Absent excusé : /.

Monsieur Jérôme SOULIE a été élu secrétaire de séance.

Délibération avenant n°2 à la convention générale d'adhésion au Pôle Informatique du CDG82

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité est adhérente au Pôle Informatique du CDG82 et qu'elle bénéficie dans ce cadre d'un ensemble de prestations destinées à favoriser le déploiement de l'e-administration sur le département en mutualisant les frais d'installation et de fonctionnement d'outils et de plateformes, et en assurant la formation et une assistance personnalisée et de proximité aux utilisateurs de ces technologies.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que face à la multiplication des attaques et des menaces numériques, il est impératif que les collectivités soient bien armées pour protéger leurs systèmes d'information et les données sensibles qu'elles détiennent. Dans cet objectif, afin de donner des moyens concrets pour anticiper, réagir et renforcer durablement la sécurité des infrastructures publiques, le CDG82 propose une prestation complète en deux phases :

- ◆ Phase de mise en place (1ère année) :
 1. Diagnostic cyber pour évaluer la situation et établir un plan d'action.
 2. Élaboration d'un plan de sauvegarde locale et aide à sa mise en œuvre.
 3. Sensibilisation des agents aux bonnes pratiques en cybersécurité.

- ◆ Phase d'accompagnement (les années suivantes) :
 1. Suivi et accompagnement du référent cyber dans l'exécution du plan d'action.
 2. Mise à jour du plan de sauvegarde locale et contrôle des sauvegardes.
 3. Sensibilisation continue des utilisateurs aux risques et aux bonnes pratiques.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'adhésion à cette nouvelle prestation et donne lecture de l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.

AR Prefecture

08/22/2025 10:00:00
Reçu le 20/06/2025

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

~~- Valide la proposition de Monsieur le Maire.~~

- Autorise le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention d'adhésion générale au Pôle Informatique du CDG82.
- Autorise le Maire à signer tous les documents et pièces relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que dessus, au registre sont les signatures.

Le secrétaire de séance,
Jérôme SOULIE



Le Maire,
Pierre VIEILLEVIGNE

